



Préfecture de la Dordogne

LE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

DE LA VILLE DE BERGERAC

2007 - 2009

I – Les Orientations générales du contrat

Le contexte en 2006

En tant que ville centre de l'agglomération et de l'arrondissement, Bergerac qui compte 28000* habitants au 01.01.2005 a assuré depuis des années, une part essentielle de soutien aux personnes en difficulté.

Bergerac accueille plus de 90 % des logements sociaux de l'agglomération et, par conséquent, une population dans une situation sociale difficile. La SA HLM de la Dordogne indique ainsi que plus de 90 % des locataires des deux cités du quartier nord ont des ressources inférieures à 60 % du plafond PLUS.

Les données fournies par l'ANPE font apparaître :

- 1449 demandeurs d'emploi en septembre 2006 (1600 en décembre 2005) se répartissant en 705 hommes et 744 femmes.

Les données fournies par la Caisse d'Allocations Familiales font apparaître pour une population totale de 26.071 habitants et une population active de 10.669 habitants :

- 5350 allocataires CAF au 31.12.2005,
- 1144 familles monoparentales
- 869 familles bénéficiaires du RMI,
- un ratio de 42,9 % pour la population disposant de bas revenus (en 2005, le seuil était de 738,86 €) par rapport à la population de référence.

Ce phénomène est accentué car la Ville a accepté d'accueillir des populations réfugiées dans le cadre du Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) et a rempli ses obligations vis à vis des Gens du Voyage en créant une aire d'accueil, une aire de grand passage et de l'habitat adapté.

La Ville a également favorisé l'extension du parc social de logements au sein du parc privé par la rénovation et le conventionnement de logements situés principalement en centre ville (plus de 50 logements à ce jour).

Enfin, la commune a dû mettre en place, au plan de l'accompagnement social, un nombre important de mesures : création d'un conseil communal de la solidarité, service de portage à domicile, aides facultatives importantes, tarifs sociaux dans divers domaines (restauration, transport,...), Maison d'accueil temporaire pour les SDF.

C'est pour ces raisons que la Commune s'est inscrite depuis plusieurs années dans des dispositifs liés à la Politique de la Ville, permettant de lutter contre l'abandon dont les quartiers périphériques avaient fait l'objet et les difficultés sociales subies par les habitants de ces quartiers. On peut citer, à titre d'exemple, les plus récents, à savoir le contrat de ville (2000-2006) et le renouvellement urbain (convention avec l'ANRU en cours de finalisation).

* chiffre de la population sans doubles comptes publié par l'INSEE

Parallèlement à ces dispositifs, la Municipalité a initié plusieurs actions permettant une meilleure intégration des habitants dans la Ville : la mise en œuvre d'un plan de circulation permettant de mieux relier les quartiers au reste de la Ville et favorisant la sécurité, l'équipement des quartiers en salles polyvalentes, salles de sport, antennes de service public, la relance de la construction de logements sociaux et la réhabilitation des cités plus anciennes, une opération programmée d'amélioration de l'habitat en centre ville suivie d'un programme local d'amélioration de l'habitat-programme d'intérêt général, une action pour favoriser le logement des jeunes étudiants et stagiaires et la révision du plan d'occupation des sols pour favoriser la construction de logements tout en la contrôlant.

Il apparaît donc tout à fait indispensable que la commune puisse poursuivre la politique menée dans le contrat de ville et ce d'autant plus que le renouvellement urbain – démolition, reconstruction, réhabilitation de plus de 400 logements – va nécessiter un suivi attentif du parcours résidentiel des habitants des cités de La Cattede et de Naillac.

Il serait toutefois illusoire de restreindre le territoire du contrat urbain de cohésion sociale à ces deux cités car, si les phénomènes décrits ci-dessus y sont particulièrement exacerbés et renforcés par la présence d'une population étrangère ou d'origine étrangère importante, on les retrouve dans d'autres cités du quartier nord et du quartier sud, à savoir Beauplan, Le Tounet, La Beylive, Le Lopofa, Le Taillis ainsi qu'au centre ville et plus particulièrement dans la cité Jean Moulin.

Bilan du contrat de ville 2000-2006

A/ REDUCTION DES DESEQUILIBRES URBAINS

➤ Reconquérir le centre ville

- Il s'agissait de lutter contre la vacance significative des logements en centre ville et la dégradation du parc privé
- Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a été menée entre 2001 et 2004 sur les quartiers du centre ville entourant le centre historique. Elle a permis la réfection de 98 logements locatifs dont 44 étaient vacants et 53 ont fait l'objet d'un conventionnement. 13 propriétaires occupants ont pu rénover leur logement et une dizaine d'immeubles ont fait l'objet d'un ravalement de façade.
- Un périmètre de restauration immobilière centré sur le cœur historique de la ville a été instauré en 2006 et 9 immeubles font l'objet d'une déclaration d'utilité publique.
- Un programme local d'amélioration de l'habitat / programme d'intérêt général (PLAH / PIG) a été lancé en 2006 sur tout le territoire de la commune avec comme objectif la rénovation de 25 logements de propriétaires occupants (objectif d'ores et déjà dépassé) et 42 logements locatifs (20 loyers libres – 12 loyers intermédiaires – 10 loyers conventionnés).
- Le lancement d'une étude préalable à une opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain est à l'étude pour 2007 afin de traiter plus globalement les îlots du centre ville sur le plan du logement, du commerce et des espaces publics.
- Les objectifs ont dans l'ensemble été atteints même si la mobilisation des propriétaires bailleurs est toujours difficile.

➤ Rééquilibrer l'offre de logements sociaux sur le territoire de l'agglomération

- La commune de Bergerac accueille sur son territoire plus de 90 % des logements sociaux de l'agglomération. Une politique volontariste de construction de logements sociaux a été menée ces dernières années en relation avec la SA HLM de la Dordogne et la SAIEM.

En 2001, 2 060 logements sociaux ;
En 2006, 2 245 logements sociaux ;
soit une moyenne de constructions de 30 logements par an.

La politique de construction a également favorisé la réalisation de petites unités sur l'ensemble du territoire communal, principalement du logement collectif en centre ville et du logement individuel dans les quartiers périphériques.

Les logements sociaux représentent environ 17 % des résidences principales. La commune entend donc maintenir son effort de construction dans les prochaines années.

- L'adoption d'un programme local de l'habitat au niveau intercommunal permettra sans doute d'envisager un développement de l'habitat social plus équilibré entre toutes les communes de l'agglomération. Des réflexions sont en cours sur ce sujet.

➤ **Engager une réflexion pour l'existence et l'extension du réseau de transport en commun**

- Après un an et demi d'études, le nouveau réseau des transports urbains bergeracois a été mis en service le 14 juin 2004.
Un diagnostic approfondi a permis d'identifier les dysfonctionnements et la restructuration a été élaborée en concertation avec les usagers, les commerçants, les établissements scolaires, les personnes à mobilité réduite, le Conseil Municipal des jeunes et des seniors.
- Les modifications permettent à l'ensemble des quartiers de la ville d'être reliés plus directement et de façon plus fréquente au centre ville.
Les nouveaux itinéraires et horaires du réseau permettent notamment aux quartiers de Naillac et La Cattede d'être desservis de manière efficace (12 services par jour en période scolaire avec une fréquentation de l'ordre de un passage par heure et par sens).
Il s'agit également de mieux desservir les établissements scolaires de la commune et de jouer la carte de l'intermodalité avec la SNCF.
- Les communes limitrophes de Bergerac n'ont pas souhaité que le réseau soit étendu sur leurs territoires.

B/ REDUCTION DES DESEQUILIBRES SOCIAUX

➤ **Lutter contre un chômage persistant**

- Février 1999 = 1 867 demandeurs d'emploi
- Septembre 2006 = 1 449 demandeurs d'emploi
(dont 705 hommes et 744 femmes)

Globalement, la situation du chômage s'est améliorée sur Bergerac. Une évaluation sur l'emploi des jeunes des quartiers réalisée en 2003 faisait toutefois apparaître que les jeunes des quartiers sont plus touchés par le chômage et ont un niveau de diplôme plus faible et de manière générale, les habitants des quartiers et les étrangers ou personnes d'origine étrangère sont davantage touchés par le chômage.

- Dans le cadre du contrat de ville, les actions et les dispositifs suivants ont été mis en place ;
 - Insertion professionnelle des jeunes par la Mission Locale en relation avec les centres sociaux. (Permanence de la Mission Locale dans les quartiers)
 - Les ateliers jeunes par la Régie Urbaine. (découverte du milieu professionnel pour les moins de 16 ans)
 - Insertion sociale et professionnelle par l'économie par la Régie Urbaine (régie de quartier)
 - Actions de communication sur la représentation et la valorisation des métiers par l'Espace Economie Emploi
 - Actions pour favoriser le logement des jeunes en situation de stage professionnel par la commune de Bergerac

➤ **Améliorer l'adéquation des qualifications des demandeurs d'emploi à l'offre d'emploi locale**

La création de l'Espace Economie Emploi, préfiguration de la maison de l'emploi, a permis non seulement de regrouper dans un même lieu les services de l'ANPE, de la Mission Locale et de l'Espace Economie Emploi, mais au sein de cette dernière structure, des rencontres et des réflexions ont pu être menées entre les chefs d'entreprises, les responsables de la formation et les autres acteurs de ce secteur.

Il s'est agi notamment, de revaloriser aux yeux des jeunes, les filières professionnelles et techniques par des rencontres organisées directement dans les quartiers ou dans le cadre plus vaste de journées d'information organisées au niveau de la commune.

➤ **Développer les initiatives en matière d'insertion sociale et professionnelle**

Une régie de quartier dénommée Régie Urbaine de Bergerac a été créée et propose du travail rémunéré aux habitants des quartiers, en particulier ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

L'action de la Régie Urbaine permet d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers en les impliquant dans des activités permettant de créer un nouveau type de relation entre les habitants et les institutions.

La Régie Urbaine intervient principalement dans le secteur de l'entretien des parties communes, des espaces verts et dans le second œuvre du bâtiment.

Une coordination des associations d'insertion du Bergeracois vient de voir le jour afin de mieux répondre aux demandes des maîtres d'ouvrage.

➤ **Poursuivre les efforts engagés en matière de lutte contre la délinquance**

Le Conseil intercommunal local de sécurité et de prévention de la délinquance regroupe 4 communes : Bergerac, Creysse, Saint-Laurent des Vignes et Cours de Pile, correspondant à la zone d'intervention du commissariat de Police.

Au niveau des quartiers et des cités les plus sensibles, des réunions restreintes sont organisées entre les services de la police, de la justice, les bailleurs et les centres sociaux, afin que l'échange d'information soit possible et que les situations les plus graves puissent être évoquées.

C/ DES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITE SOCIALE

➤ **Favoriser l'intégration des immigrés et des Français d'origine étrangère**

Les principales problématiques identifiées relèvent de :

- ✓ L'emploi et la formation

La Mission Locale a assuré des permanences dans les quartiers de La Cattede et Naillac afin de permettre aux jeunes de ces quartiers d'avoir un véritable parcours professionnel (formation, emploi, contrats en alternance)

✓ Le logement

Si cette question sera globalement résolue par la mise en œuvre du projet renouvellement urbain, la commune va régulièrement à la rencontre des habitants dans les cités afin d'améliorer le cadre de vie, la sécurité. (opération pied d'immeuble)

✓ La participation à la vie sociale

Les centres sociaux mènent régulièrement des actions dans ce domaine, notamment vis à vis des femmes.

Ainsi, en 2006, l'action « Femmes dans la cité » a permis :

- | | |
|--|-----------|
| - apprentissage de la langue française | 25 femmes |
| - animations – rencontres conviviales | 35 femmes |
| - atelier couture et multimédia | 15 femmes |

➤ **Agir contre l'isolement social et relationnel des familles monoparentales et favoriser l'insertion professionnelle des femmes isolées**

Les centres sociaux ont mené différentes actions dans ce domaine :

- Atelier des saveurs pour la mise en œuvre de parcours d'insertion des femmes (professionnalisation et démarche de recherche d'emploi)

- Maison des familles : A partir d'un service proposé de prêt de matériel de puériculture, il s'agit de créer et animer un espace où les familles peuvent se construire ou se reconstruire. Il y a également possibilité d'un échange intergénérationnel.

➤ **Améliorer la connaissance des difficultés des jeunes au regard de l'emploi**

L'action de la Mission Locale et des Centres Sociaux, notamment par la mise en place de permanences de la Mission Locale dans les quartiers en relation avec les centres sociaux, permet de repérer un public qui ne fréquente pas habituellement ces structures.

Cette action qui s'est développée au fil des ans a permis, en 2004, de prendre contact avec 94 jeunes pour déboucher sur :

- une formation pour 40 %
- un emploi pour 57 %
- un contrat en alternance pour 3 %

➤ **Favoriser l'intégration des gens du voyage**

La commune a construit une aire d'accueil de 36 places.

La SAIEM a construit 3 logements adaptés pour des familles qui souhaitent se sédentariser.

La Communauté de Communes de Bergerac Pourpre a construit une aire de grand passage d'environ 100 places.

La commune a signé une convention avec l'association d'Ici et d'Ailleurs qui assure le suivi social des familles accueillies sur Bergerac.

Le Contrat de Ville, tout en continuant la mise en œuvre des actions dans le domaine de la politique de la ville, a permis de dégager les problématiques les plus importantes et d'établir un diagnostic partagé par tous les partenaires du contrat.

C'est notamment dans le traitement de la thématique Habitat que le projet Renouvellement Urbain a puisé ses racines.

Il importe donc que le contrat urbain de cohésion sociale puisse prolonger l'action mise en place dans le contrat de ville en mettant l'accent sur la lutte contre trois discriminations : le logement, l'emploi, l'éducation.

Les quartiers inscrits dans le contrat

Le premier contrat de ville signé en 1999, sur le territoire de l'agglomération bergeracoise concernait pour Bergerac, deux quartiers prioritaires, reconnus sensibles de longue date à l'échelle d'une ville moyenne.

- le Quartier Nord avec la Catte (247 logements) – grand ensemble monofonctionnel, excentré, enclavé sans mixité sociale – et Beauplan (91 logements)

- le Quartier Sud avec Naillac (162 logements) – cité d'habitat social dégradé, sans mixité sociale -

Les deux études socio urbaines conduites sur ces sites en 2002, ont confirmé la nécessité de réduire les écarts de développement entre quartiers d'une même ville moyenne et d'agir en profondeur sur le développement urbain et l'intégration sociale de deux quartiers stigmatisés qui concentrent, dans un habitat collectif dense, une population paupérisée et en grande majorité d'origine étrangère.

Ainsi, un projet de renouvellement urbain, actuellement en cours d'examen par l'ANRU, avec deux pôles Nord et Sud de requalification urbaine et sociale, est conduit par la ville, en lien avec ses partenaires dont les deux bailleurs : la SA d'HLM de la Dordogne et Horizon Habitat (ex- office départemental d'HLM de la Dordogne). Ce projet porte sur 423 logements, dont 320 démolitions et autant de constructions neuves réparties sur l'ensemble de la commune.

La population de ces quartiers est caractérisée par la forte proportion de jeunes, d'étrangers, marquant un écart net avec les caractéristiques de la ville.

1. Le quartier Nord et les cités de La Catte et Beauplan

Le quartier nord excentré, coupé du centre ville par la voie ferrée et le ruisseau Caudeau, desservi par un réseau viaire insuffisant et peu lisible, est constitué presque exclusivement d'habitat pavillonnaire avec quelques friches industrielles et terrains libres.

Au cœur de cet espace mal défini, sont « posées » les deux cités d'habitat social :

- La Catte : grand ensemble monofonctionnel excentré, enclavé et replié sur lui-même, construit en 1969-1970. Propriété de la SA d'HLM de la Dordogne, la cité est constituée de 247 logements répartis en 3 tours et 10 immeubles bas. Sa forme architecturale dense et obsolète ainsi que l'absence de mixité sociale ont généré une forte vacance.

- Beauplan : à proximité de la Catte avec 91 logements répartis en 3 petits bâtiments concentrés (51 logements) et une barre (40 logements), la cité construite en 1969-1970, propriété de la SA d'HLM de la Dordogne présente les mêmes caractéristiques que La Catte.

Le quartier est caractérisé par une forte proportion de jeunes (40,3 % sur la Catte, 30,4 % sur le secteur de Beauplan) et de familles monoparentales à Beauplan (38,5 % des ménages).

Dans le seul parc HLM, c'est environ un occupant sur deux qui a moins de 25 ans (source bailleurs).

La population étrangère et d'origine étrangère, est très fortement représentée sur le quartier Nord : 33,4 % (4,6 % pour la ville) et très fortement regroupée sur la cité de la Catte avec une forte communauté marocaine et une minorité d'origine asiatique (Cambodge et Laos). Cette situation d'agréation est accentuée par la décohabitation des jeunes couples issus de l'immigration.

Le taux de chômage est élevé : on recense 3 chômeurs pour 10 logements occupés sur le secteur de La Cattede et 2 pour 10 logements à Beauplan.

Les familles disposent de ressources très faibles puisqu'1 ménage sur 2 a des revenus inférieurs à 3 000 €/an et plus d'1 allocataire sur 4 est dépendant à 75 % des prestations CAF et 1 sur 5 est en situation de forte précarité.

La part des allocataires recevant le RMI s'élève à 18,7% à Beauplan et 16 % à La Cattede.

Les phénomènes d'incivilité y sont plus répandus que sur le reste du patrimoine du bailleur.

2. Le quartier Sud et la cité de Naillac

Dans un quartier assez proche du centre ville, sur la rive gauche de la Dordogne, dans un environnement essentiellement pavillonnaire avec quelques petits collectifs, la cité de Naillac – avec 162 logements en 3 barres des années 1960-1963, propriété d'Horizon Habitat – est caractéristique d'un habitat social dégradé et peu entretenu. Elle regroupe une population économiquement défavorisée, d'origine étrangère et sans mixité sociale.

La population du quartier est caractérisée par une forte proportion de jeunes (27,3 %), d'étrangers (12,3 %) essentiellement regroupés sur la cité avec une forte communauté marocaine.

Dans le seul parc HLM, c'est environ un occupant sur deux qui a moins de 25 ans (source bailleurs) avec 24 % de ménages de 3 enfants et plus.

Le taux de chômage est nettement supérieur à celui de la ville. On recense 2 chômeurs pour 10 logements occupés.

La part des allocataires recevant le RMI sur le quartier s'élève à 21,5 %.

Sur la cité, seulement 30 % des ménages disposent d'un emploi, emploi stable pour seulement 13 % d'entre eux.

3. La cité Jean Moulin

La cité Jean Moulin, bien localisée en centre ville, rassemble 315 logements en petites barres de collectif dense, réalisés en 1970.

Sa population est également paupérisée. Elle comporte 44,4% d'allocataires de la CAF dépendant à 50 % et plus des prestations, et 31 % d'allocataires dépendant à 75% et plus des prestations.

On constate que 26,2 % de la population de la cité est bénéficiaire du RMI.

Enfin, 33,4 % des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée et 27% sont des jeunes de moins de 25 ans.

4. Les Cités de Petit Clairat, Le Tounet, La Beylive, Lopofa et Le Taillis

Pour partie, la population de ces quartiers rencontre des difficultés socio-économiques du même ordre que dans les quartiers précédents, nécessitant également un accompagnement ciblé. On rencontre à la fois des familles en accession à la propriété en situation de surendettement et des locataires des cités Hlm dont la situation tend à se paupériser.

En résumé, des territoires où les indices de fragilité sont nettement marqués, à des échelles infra-IRIS, mais néanmoins significatives au regard de la commune et de sa dynamique sociale et urbaine, avec une direction-clé de lutte contre la cristallisation de ghettos via des petites et moyennes cités d'habitat social concentrant des populations spécifiques.

Les leviers du contrat

➤ Les services et les politiques de droit commun de la ville

La ville est présente dans les quartiers à travers les trois centres sociaux, les antennes de service public et de police municipale.

Dans le quartier Nord, l'espace R. Coicaud regroupe une salle polyvalente, les locaux d'une troupe de théâtre professionnelle et va accueillir prochainement le Centre social et une salle dédiée à l'escrime.

Une salle de quartier a également été ouverte à côté de la cité de Beauplan.

Dans le quartier Sud, la construction d'une salle polyvalente est programmée en 2007. Le Centre social, dans le cadre du renouvellement urbain, sera reconstruit dans un endroit central par rapport aux cités d'habitat social du quartier.

Le projet triennal 2005-2007 des Centres sociaux, défini avec la Caisse d'Allocations Familiales prévoit :

- l'exercice d'une fonction d'animation globale centré sur une démarche de développement social territorial visant à transformer les pratiques professionnelles et institutionnelles des différents opérateurs pour mieux les ajuster aux modes de vie de la population, pour les rendre plus pertinentes en terme de facteurs de développement, pour mieux les articuler entre elles, pour les intégrer dans une stratégie de développement.

- la connaissance du territoire et de son histoire contribue au renforcement des relations et des échanges sociaux de proximité, facilite la participation des habitants et des associations locales ainsi que leurs prises d'initiatives. Les Centres sociaux sont appelés à porter une politique de la vie sociale susceptible d'amplifier les effets des autres politiques développées.

- les trois centres sociaux ont vocation à couvrir l'ensemble de l'espace de la ville et notamment tous les quartiers inscrits dans le présent contrat.

- il est envisagé de passer de la gestion d'un programme d'activités cadré par un projet triennal à un projet de développement social articulé et coordonné avec l'ensemble des dispositifs et des acteurs locaux et inscrits dans la politique de la ville de Bergerac.

- Les quatre grands enjeux de développement social dégagés par le projet sont : l'isolement, l'accès à l'emploi, l'éducation, l'habitat.

➤ Enfance et jeunesse

La commune est impliquée dans trois dispositifs : le contrat éducatif local, le contrat enfance et le contrat temps libre.

Les objectifs peuvent être regroupés en quatre grands thèmes :

- socialisation (respect, tolérance, brassage-mixité, intégration)
- Epanouissement (réussite scolaire, accès à la culture, au sport et aux loisirs, responsabilité, autonomie)
- Parentalité (soutien, accompagnement des familles, implication)
- Egalité (équité, accessibilité)

Afin de consolider son action dans le domaine de l'Education, la commune a entrepris une réflexion sur la concrétisation d'un projet éducatif local.

Cette réflexion permet de rassembler tous les acteurs, institutionnels, associatifs ou autres, de connaître les actions menées par les uns et les autres et de redéfinir le sens que chacun donne à son action, que ce soit dans le temps de la famille, dans le temps scolaire, extra-scolaire ou péri-scolaire.

La commune s'engage par ce biais dans un processus de transformation des postes de travail afin d'anticiper sur l'évolution des métiers induits par l'évolution de la société et par l'apparition de nouvelles organisations.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre donné par les directives européennes : Education pour tous et à tous âges.

➤ La lutte contre les discriminations

La commune entend lutter dans le cadre du CUCS, contre les discriminations qui lui paraissent les plus pénalisantes pour les habitants des quartiers, à savoir, le logement, l'emploi et l'éducation.

Il est également envisagé de faire un effort en direction des habitants pour leur accès aux droits et aux soins

Ce n'est que si ces discriminations sont nettement atténuées que l'on pourra envisager une véritable intégration.

➤ La lutte contre la prévention de la délinquance

La commune entend poursuivre l'action amorcée au sein du Conseil Intercommunal local de sécurité et de prévention de la délinquance, par le dialogue entre tous les partenaires concernés. Les objectifs seront revus en fonction des résultats de l'audit en cours. La situation dans les cités continuera à faire l'objet d'un examen en formation restreinte et les projets élaborés pour le renouvellement urbain seront examinés par cette même instance.

Le schéma stratégique d'articulation du contrat aux politiques publiques

▪ **Articulation avec le projet de renouvellement urbain (ANRU)**

Le contrat urbain de cohésion sociale est généralement présenté comme le volet social du projet renouvellement urbain.

A Bergerac, la volonté affichée est de suivre le parcours des familles concernées par le renouvellement urbain de la manière la plus fine possible que ce soit sur le plan de l'habitat, de l'emploi, de la santé, de l'Education mais sans pour autant mettre en place des dispositifs spécifiques qui ne serviraient qu'à stigmatiser davantage ces familles.

Dans un premier temps, il est nécessaire d'accompagner les habitants pendant la phase de travaux dans les quartiers à la fois pour leur donner les informations nécessaires et s'assurer que leur cadre de vie reste acceptable. Les Centres Sociaux, la Régie Urbaine sont les principaux interlocuteurs pouvant faire le lien entre les bailleurs et les habitants.

Les opérations pied d'immeuble organisées par la commune permettront de régulièrement faire le point sur la situation des habitants qui ne seront pas relogés immédiatement.

Dans un second temps, il sera important de pouvoir suivre l'intégration des habitants dans un nouveau logement, un nouveau quartier, un nouvel environnement.

Les Centres Sociaux ont un rôle d'accompagnement important à jouer de façon à coordonner les actions qui peuvent être mises en place pour faciliter cette intégration : par la Maison de l'Emploi et la Régie Urbaine pour l'emploi, par le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association l'Atelier pour la santé, par la commune pour l'Education.

L'intégration ne pourra être complète que si les objectifs de la charte de relogement et notamment la mixité sociale sont atteints. La commune et les bailleurs devront être particulièrement attentifs à cette question.

▪ **Articulation avec les dispositifs de promotion de l'emploi, de l'insertion et du développement économique**

La Maison de l'Emploi qui vient d'être créée a notamment prévu dans ses domaines d'intervention :

- Un observatoire local afin de développer un diagnostic et une stratégie locale pour l'analyse du marché du travail et les potentialités du territoire.
- Le développement des actions d'insertion professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi par la mise en place d'une plateforme avec les organismes d'insertion par l'activité économique dont la mission sera de fédérer les structures, de valider l'orientation et la complémentarité des parcours des publics, d'organiser la transversabilité et la résolution des freins à l'accès à l'offre d'insertion, de promouvoir le développement territorial des structures existantes et d'être force de proposition auprès des collectivités territoriales (chantier école...).

La Maison de l'emploi servira notamment d'interface entre les entreprises et les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics.

▪ **Articulation avec la politique de santé**

Depuis 2002, un atelier santé ville est en place sur le territoire de la commune. Il n'a pu, à ce jour, bénéficier de financements pérennes. Il apparaît nécessaire, dans le cadre du CUCS, de poursuivre cette action, en la pérennisant sur le plan financier, tout en reformulant les objectifs à atteindre dans un diagnostic qui devra prendre en compte les questions d'égal accès aux droits et au soins et de souffrance psychique.

Les principes d'actions du contrat

Le diagnostic réalisé récemment pour définir l'action des centres sociaux dans les années à venir a permis de mettre en évidence *les ORIENTATIONS STRATEGIQUES dans le champ urbain et social* de la Ville pour les trois prochaines années :

➤ **Combattre l'isolement des habitants par des actions d'animation menées par les Centres sociaux et notamment :**

- ❖ une démarche intergénérationnelle pour combattre l'isolement du au vieillissement
- ❖ un partage d'expériences pour combattre l'isolement des familles monoparentales

➤ **Favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers et particulièrement des femmes et des jeunes.**

Il s'agit de permettre à chaque habitant de construire son projet professionnel en lui offrant des dispositifs d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans ses démarches ainsi que de soutien aux initiatives :

- ❖ favoriser la relation avec les différentes structures pouvant apporter une aide : Mission locale, Espaces économie emploi, Maison de l'Emploi. La Ville soutient elle-même très fortement ces différentes structures.
- ❖ lutter contre l'illéttisme et permettre l'accès aux savoirs de base.
- ❖ faciliter l'accès aux associations intermédiaires pouvant proposer une prise de contact avec le monde du travail
- ❖ mettre en œuvre la clause d'insertion sociale dans les marchés publics en relation avec la Maison de l'emploi.

➤ **Construire les citoyens de demain en permettant aux jeunes des quartiers de bénéficier des dispositifs conçus pour tous les jeunes Bergeracois et favoriser ainsi l'intégration et la mixité :**

- ❖ lutter contre l'échec scolaire,
- ❖ faciliter l'accès à des activités sportives et culturelles,
- ❖ renforcer l'appui à la parentalité.

La Ville s'est particulièrement engagée à travers la reconstruction des groupes scolaires (trois déjà entièrement reconstruits et un quatrième en projet).

La Ville a également procédé à la fermeture de l'école primaire de Caville (proche de la cité de la Catte) qui était devenue un véritable ghetto et par l'expérience locale du «*busing*», a permis aux élèves de ce quartier de fréquenter les autres groupes scolaires de la commune.

La Ville, enfin, s'est toujours impliquée dans les différents dispositifs, dont le dernier en date, le contrat éducatif local (CEL) qui favorise l'épanouissement des jeunes et donc la réussite scolaire en permettant de renforcer le lien social et de compenser les inégalités d'accès à la culture, aux savoirs et au sport. De la même manière, la Ville est partenaire de la Caisse d'allocations familiales au sein des contrats temps libres et contrat enfance.

➤ **Améliorer le cadre de vie et poursuivre la construction de logements sociaux.**

La Ville, dans le cadre du Renouvellement Urbain, va modifier considérablement le parc de logements sociaux puisque 421 logements sont concernés par cette opération :

- ❖ 320 logements démolis et reconstruits sur l'ensemble du territoire de la commune,
- ❖ 89 logements réhabilités,
- ❖ 12 logements vendus aux locataires.

La Ville entend également poursuivre la construction de logements sociaux et améliorer les logements existants (une réfection importante de la cité Jean Moulin est envisagée).

Il s'agit dans ce domaine de responsabiliser les habitants et d'affirmer la pratique de la citoyenneté au quotidien par des rencontres permettant de fixer droits et obligations de chacun :

- ❖ continuer à mener des opérations pied d'immeuble ainsi que des rencontres plus formalisées rassemblant tous les acteurs intervenant sur le quartier avec les habitants pour traiter des questions pratiques liées au cadre de vie (exemple du tri sélectif des ordures ménagères)
- ❖ responsabiliser davantage les habitants des cités par le biais des associations de quartiers, associations de locataires, régie de quartiers

➤ **prendre en compte, de façon plus globale, les problématiques liées à la santé :**

- ❖ combattre les discriminations d'accès aux soins dont sont frappés les habitants des quartiers,
- ❖ être plus attentif aux souffrances psychiques.

II – LE CADRE STRATEGIQUE D'ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU CONTRAT

Pour décliner ces quatre grandes orientations stratégiques, autour des cinq thématiques prioritaires du CUCS, la Ville d'une part et l'Etat d'autre part proposent de retenir les objectifs stratégiques suivants :

Axe thématique = Habitat et cadre de vie

Objectif stratégique : Impliquer les habitants pour toutes les questions liées à l'habitat et au cadre de vie.

Objectifs opérationnels : Dans les cités en renouvellement urbain, l'accompagnement des habitants pendant la phase de travaux est une nécessité. L'expérience montre qu'il est utile d'avoir des interlocuteurs dans les cités qui peuvent être un relais entre les partenaires institutionnels et les habitants.

- Accompagner les habitants des cités en renouvellement urbain pour leur permettre de supporter la période des travaux.
- Sensibiliser les jeunes à la co-responsabilité et à la pratique de la citoyenneté au quotidien pour les questions liées à l'habitat et au cadre de vie.
- Associer les habitants à la gestion urbaine de proximité en leur confiant des tâches de propreté.
- Permettre l'émergence d'interlocuteurs dans les cités (associations de quartiers, associations de locataires).

Actions : Des actions sur le respect de l'environnement, notamment la lutte contre les dégradations et le non respect des espaces publics (déchets, salissures) et de sensibilisation au tri sélectif sont prévues.

Résultats : Implication des habitants dans les associations, les instances citoyennes, la vie du quartier. Respect de l'environnement extérieur des cités d'habitat social.

Objectif stratégique : Lutter contre l'isolement

Objectif opérationnel : Il s'agit de lutter contre l'isolement des femmes seules et des seniors dans les cités d'habitat social par le biais d'actions de solidarité et par la transmission du savoir de chaque génération.

- Promouvoir et accompagner une démarche intergénérationnelle tant sur la réalisation de projet que dans la vie quotidienne,

Actions :

- Réalisation de projets des habitants (co-voiturage, garde d'enfants...)
- Accès à la culture et au sport par la fréquentation des lieux culturels et sportifs et le montage d'actions culturelles et sportives par les habitants.

Résultats :

- Augmentation du mieux vivre ensemble dans les quartiers,
- Participation ou implication à des projets ou activités,
- Mobilisation dans les accueils de proximité des personnes qui quittent rarement leur environnement proche.

Axe thématique = Santé

Objectif stratégique : Favoriser la réduction des discriminations relatives à l'accès aux soins et aux droits

Objectif opérationnel : Cet objectif s'inscrit dans la poursuite de l'Atelier santé ville initié lors du précédent contrat de ville. Il s'agit de réactualiser le diagnostic réalisé il y a 6 ans pour répondre aux nouveaux besoins qui sont apparus depuis en impliquant les professionnels qui interviennent sur les quartiers.

Actions :

- Contact direct avec les publics concernés, en particulier dans les quartiers,
- Repérage des discriminations d'accès aux soins dont sont frappés les habitants de ces quartiers,
- Evaluation de l'insuffisance des offres de soins qui nécessitent soit un accompagnement soit une mobilisation et une intervention des professionnels sur les quartiers.

Résultats :

- Etablissement d'un diagnostic partagé des problèmes de santé prioritaires pour définir un programme local d'actions de santé,
- Identification des nouvelles problématiques d'accès aux droits et notamment en ce qui concerne la couverture complémentaire,
- Sensibilisation des professionnels de soins à la prise en charge des personnes bénéficiant de la CMU et de la CMU complémentaire et recueillir leurs préoccupations,
- Mobilisation des acteurs à travers le réseau de santé social,
- Recueil des préoccupations des professionnels et des usagers en portant une attention particulière au suivi santé des personnes handicapées.

Objectif stratégique : Développer une prise en charge de la souffrance psychique au moyen d'une coordination des professionnels du social et de la santé

Objectif opérationnel : - Elaborer un diagnostic local de santé mentale permettant une meilleure connaissance des situations et la mise en place d'actions adaptées.

Actions :

- Intégration de cette problématique dans l'atelier santé ville à travers les actions de la médiation santé et de la maison d'accueil temporaire,
- Développement des moyens d'accueil, d'écoute et d'accompagnement.

Résultats :

- Mobilisation des partenaires sur cette thématique,
- Meilleure connaissance des actions et des ressources sur le territoire,
- Création de relais avec les professionnels de la psychiatrie pour favoriser la pérennité d'un réseau de santé social initié par l'Atelier santé ville.

Axe thématique = Réussite éducative

Objectif stratégique : Lutte contre l'échec scolaire

Objectifs opérationnels :

- Proposer un accompagnement méthodologique pour encourager les élèves à développer leurs aptitudes et prendre conscience de leurs possibilités,
- Favoriser les liens entre l'école et la famille,
- Animer un espace de coordination et mettre en cohérence les différents dispositifs en vue de la mise en œuvre du projet éducatif local.

Actions :

- L'aide aux devoirs dans les Centres sociaux,
- Un café des familles qui réunit les enfants fréquentant l'aide aux devoirs et leurs parents avec les enseignants et les responsables scolaires,
- Une aide spécifique pour les primo-arrivants,
- La mise à disposition d'un pôle multimédia pour les élèves,
- Le tutorat entre lycéens et collégiens,
- L'école ouverte et la réussite éducative dans les collèges.

Résultats :

- La réussite individuelle des jeunes,
- L'élargissement des connaissances culturelles des jeunes,
- L'implication des parents dans la scolarité des enfants,
- La mise en cohérence des dispositifs,
- L'avancement de la réflexion sur le projet éducatif local.

Objectif stratégique : Favoriser la mixité sociale des jeunes au travers de la culture, des sports

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'intégration des enfants et des jeunes des quartiers dans les activités d'animation éducative ouvertes à tous dans un but de lutte contre l'échec scolaire, contre les discriminations culturelles et contre la violence à l'école.
- Permettre le développement harmonisé des parcours professionnels des intervenants.

Actions : Il s'agit de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat éducatif local, du contrat temps libre et du contrat enfance.

Ces actions sont menées par des associations culturelles ou sportives, des travailleurs sociaux et les personnels de la commune.

Les lieux privilégiés d'intervention sont les écoles, Vacances pour tous les jeunes, l'école de la découverte sportive, les Centres Sociaux et les centres de loisirs.

- La formation professionnelle pour les intervenants.

Résultats :

- L'égalité des chances et la réussite scolaire,
- Le développement du civisme,
- La mixité sociale dans les activités,
- La mise en cohérence des méthodes d'intervention des acteurs.

Axe thématique = Emploi, insertion et développement économique

Objectif stratégique : Favoriser l'accès aux savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme

Objectifs opérationnels :

- Repérer les personnes en situation d'analphabétisme et d'illettrisme,
- Organiser une offre de service pour les personnes repérées par l'intermédiaire de l'APP,
- Harmoniser les interventions des acteurs.

Actions : - Recensement du public concerné par l'ANPE, la mission locale et les travailleurs sociaux,

- Acquisition des savoirs organisée à l'APP par la ligue de l'enseignement, soit dans les locaux de l'APP en centre ville, soit dans les quartiers dans les locaux des centres sociaux. Travail réalisé par petits groupes,
- Acquisition des savoirs au sein d'autres organismes, notamment l'AEC.

Résultats :

- Acquisition de la lecture et de l'écriture,
- Possibilité d'accéder à un emploi,
- Possibilité de se réinsérer socialement

Objectif stratégique : Faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers et notamment des jeunes et des femmes

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnes dans leurs premières démarches,
- Faciliter l'approche psychologique pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et la mobilité,
- Soutenir les initiatives en matière de création d'entreprises,
- Contribuer à la prévention des discriminations à l'emploi par des campagnes à destination des institutions et des entreprises.

Actions : - Soutien des actions mises en œuvre par la Maison de l'emploi, la Mission locale, l'Espace économie emploi, les entreprises d'insertion,

- Suivi et accompagnement des jeunes dans leur démarche d'insertion,
- Communication sur les discriminations à l'emploi et promotion de la charte de la diversité inscrite dans le plan de cohésion sociale.

Résultats :

- Une meilleure orientation du public vers les dispositifs de droit commun pour l'emploi,
- Une évolution du processus de recrutement dans les entreprises et institutions.

Axe thématique = Citoyenneté et prévention de la délinquance

Objectif stratégique : Développer la mobilisation des parents dont les enfants sont responsables d'incivilités.

Objectifs opérationnels :

- Permettre l'échange collectif de pratiques éducatives et repérer les difficultés rencontrées,
- Rappeler les droits et obligations,
- Conforter la place des mères dans la famille et dans le quartier.

Actions :

- Appui sur le réseau de parentalité en Dordogne
- Création de conseils de parents,

Résultats :

- Respect d'autrui et des règles de la société,
- Respect de l'environnement dans lequel on vit,
- Réduction des incivilités de violence et de dégradation,
- Modification des comportements du public visé,
- Prise d'initiative des femmes dans leurs quartiers.

Objectif stratégique : Prévenir les conduites à risque et lutter contre les incivilités

Objectifs opérationnels :

- Prévenir les conduites addictives des jeunes et les accompagner dans la réalisation de leurs projets,
- Prévenir les conflits intergénérationnels,
- Responsabiliser les jeunes,

Actions :

- Opérations ciblées dans le cadre du Conseil Intercommunal Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance,
- Animations de proximité dans les quartiers,
- Organisation de séjours à l'extérieur de la commune,
- Ouverture d'un foyer pour les jeunes en soirée,
- Ouverture des équipements sportifs et encadrement des activités.

Résultats :

- Pacification des relations entre les générations,
- Implication des jeunes dans leurs projets,

III – LE PILOTAGE, LE SUIVI ET L’EVALUATION DU CONTRAT

▪ Le Pilotage stratégique du contrat

La Commune entend assurer en interne le pilotage de ce contrat de la façon suivante :

- un comité de pilotage présidé par le Maire, associant les Elus de la commune et les partenaires de la Ville : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Caisse d’allocations familiales, se réunira au moins une fois par an pour déterminer les actions à mettre en œuvre afin d’atteindre les objectifs arrêtés dans le contrat et assurer l’évaluation des actions engagées.
- le Directeur Général Adjoint en charge de la politique de la ville assurera la coordination globale et le suivi du contrat sous la conduite du Maire.
- la responsable du service des Centres sociaux assurera la coordination avec les acteurs associatifs intervenant dans les quartiers.

Ce contrat sera également piloté en coordination avec le chef de projet renouvellement urbain.

▪ Le suivi et l’évaluation du contrat

La commune de Bergerac entend mettre en œuvre l’évaluation du présent contrat.

A cette fin, le programme opérationnel établi chaque année pour atteindre les objectifs fixés, déterminera les modalités d’évaluation de chaque action retenue.

Une évaluation annuelle sur la mise en œuvre du contrat sera établie, validée par le comité de pilotage et servira de base pour l’établissement du programme opérationnel de l’année suivante.

L’évaluation sera menée de manière partenariale au sein d’un groupe de travail désigné par le comité de pilotage. La commune de Bergerac désignera une personne chargée de l’animation de ce groupe de travail.

SIGNATAIRES

Fait à Bergerac et à Périgueux
Le 15 janvier 2007

Le Préfet de la Dordogne,

Raphaël BARTOLT.

Le Président du Conseil
Général de la Dordogne,

Bernard CAZEAU.

Le Président de la SA HLM
De la Dordogne,

Michel BOUIN.

Le Président de la SAIEM
De la Ville de Bergerac,

Daniel GARRIGUE.

Le Maire de Bergerac,

Daniel GARRIGUE.

Le Directeur de la Caisse d'allocations
familiales de la Dordogne,

Michel BEYLOT.

Le Président de Horizon Habitat,

Michel KARP.